

 SECTION 	<h1>Comité Social d'Administration Local</h1>	
	Du 08 décembre 2023	
E-mail : fo.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr fo.ddfip63@gmail.com		
Téléphone : 06-49-04-11-89		

→ **Liminaire téléchargeable sur le site local**

Les organisations syndicales ont lu leur liminaire.

Les réponses du président ont porté sur différents points :

→ **prime GMBL** : les listes d'agents bénéficiaires ont été rédigées par la centrale. Les EDR n'en ont pas bénéficié car cette prime est incompatible avec leur régime indemnitaire.

FO-DDFIP63 fait remarquer qu'en 2021, le DG avait dit qu'il allait réévaluer l'indemnitaire au sein de la DGFIP... nous sommes fin 2023 et il n'y a toujours rien. Nous avons bien compris que les négociations se faisaient maintenant au niveau de la Fonction publique dans son ensemble et plus par direction. Nous constatons un manque flagrant de revalorisation, ce qui peut expliquer la démotivation des agents mais aussi en partie le manque d'attractivité de la Fonction publique.

FO-DDFIP63 souligne ses propos par les notions suivantes très révélatrices:

En 20 ans, le SMIC a augmenté de 60 %

2003 smic horaire 7,19 € /heure 2023 smic horaire 11,52 € /
heure

En 20 ans, le point d'indice a augmenté de 12 %

2003 valeur du point 4,3744 € d'indice 2023 valeur du
point 4,9228 €



→ **Le SIP de demain** : Pour le Directeur, il ne s'agit que d'un recalibrage des missions avec un retour aux bases. Tout en prenant en compte le numérique car si nous ne prenons pas le train en marche, il sera trop tard, tout en soulignant au passage qu'il est bien que l'informatique à la DGFIP se réinternalise.

Le SIP de demain, c'est le SIP d'hier.

→ **Mouvement de mutations** : Il y a du changement dans le traitement des demandes et notamment le changement de la prise en compte de certaines priorités.

Vote des PV des CSAL du 03 Octobre 2023 : pour avis

Vote pour et une abstention.

Adoption du Règlement Intérieur du CSAL : pour avis

En terme de dialogue social, on pourra repasser... En effet, les OS nationales n'ont pas pu faire modifier une seule virgule du règlement intérieur proposé par l'administration. Ce règlement intérieur restreint un peu plus les droits concernant les instances CSAL (ex CTL) et FS (ex-CHSCT). Quand les représentants du personnel peuvent aborder les thèmes de la santé et de la sécurité de nos collègues au travail... Que doit-on penser de ces suppressions de droits ? Lors de la dernière FS (ex-CHSCT) les OS ont pu formuler des observations. Cependant, celles-ci ne permettront pas d'amender le règlement intérieur de ces deux instances. Tout au plus, une circulaire devrait voir le jour... quand ? Pour que tout le monde applique les mêmes pratiques ou pas... Alors pourquoi ne pas amender le règlement intérieur au niveau national ???

Le vote a donc eu lieu en deux temps :

→ Un sur le règlement intérieur type, tel que présenté sans aucune modification possible (c'est ça le dialogue social)

Vote unanime CONTRE des OS

→ Un vote sur les observations faites par les OS lors de la dernière FS (Ex-CHSCT)

Vote unanime POUR des OS

Un CSAL est donc reconvoqué le 21 décembre prochain pour le règlement intérieur.



Bilan annuel du télétravail au titre de 2022 : pour information

Comme nous l'avons signalé dans notre liminaire, le faible taux de refus de télétravail 1,2 refus sur 1000, annoncé dans les documents nous interroge...

Une demande de télétravail ne se fait pas du jour au lendemain, un dialogue préalable se déroule entre le demandeur et sa hiérarchie. Nous savons très bien que beaucoup de refus se font en « off » et n'apparaissent pas dans Sirhius.

FO-DDFIP63 aimerait qu'une formalisation « officielle » soit faite dans Sirhius, même si il y a eu un refus oral. Cela permettrait d'avoir une meilleure appréhension des chiffres (réalité). Idem pour les refus sur le nombre de jours de télétravail (si demande de 3 jours et accord de 2 etc).

Questions diverses

→ Mme Moreau est partie dans la Haute Loire en tant que Directrice adjointe.

→ Mr Sisco assure l'intérim de la Haute Loire pendant au minimum 3 mois. Il souhaite rencontrer les OS avant les vacances de fin d'année mais ça risque d'être compliqué.

→ Mr Sisco reprend les fonctions de Mme Moreau, en attendant qu'une personne soit nommée à sa place, il espère une prise de fonctions au plus tard pour le 1^{er} mars 2024.

→ Mme Caumon annonce son départ pour la Dordogne, en tant que directrice adjointe. La vacance du poste a été publiée.

→ Le nom du successeur de Mr Duvert, chef du SIP d'Issoire devrait bientôt être connu.

→ **Berthelot** : Les travaux de désamiantage se terminent. Les Algeco vont être bientôt enlevés et la réception du public reprendra sa place habituelle.

→ Une fois de plus, nous avons évoqué la fatigue des collègues qui s'accumule. Elle est due aux évolutions constantes des process.

→ Le Président a semblé très énervé quant à la mise en place de process automatisés dans les SGC et notamment du traitement des relevés BDF. Les chiffres ne sont pas bons pour le département en comparaison avec d'autres du même niveau. Le ou les SGC concernés vont faire l'objet de rappels.

→ Au SGC Clermont-Fd Auvergne Métropole, une caisse et 2 sous caisses sont maintenant installées. Les collègues en charge des sous-caisses ne peuvent pas bénéficier de l'ACF caissier. La direction va faire remonter l'information en centrale.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin !!!
N'hésitez pas à nous contacter si besoin !!!

Les élus en CSAL :

Titulaires → Christine PEREIRA – Jean-Marc LE FAY

Suppléants → Patrick ALLAIS – Cécile SORIANO

FO-DDFIP63 :

ESI La Parlette - 17 Rue de la Parlette - 63000 Clermont-Ferrand